

Cahier de doléances du Tiers État de Maron (Indre)

Cahier de plaintes, doléances et remontrances des habitants de la paroisse de Maron, ressort du bailliage de Châteauroux, lesquels animés du désir de remplir les vues bienfaisantes de Sa Majesté, et empressé à l'instar de toute la nation, de donner des preuves de leur zèle et de leur amour patriotique, et de se régler sur les demandes, que forme partout le tiers État, ont arrêté de supplier Sa Majesté.

- 1°. De faire tenir, au moins tous les cinq ans, les États Généraux de son royaume ;
- 2°. De substituer à l'administration provinciale du Berry des états provinciaux modelés sur ceux du Dauphiné ;
- 3°. De supprimer les aydes et gabelles ;
- 4°. De mettre dans tout le royaume qu'un seul et unique impôt, qui soit supporté par tous les ordres de l'État, indistinctement et suivant les facultés de chacun ;
- 5°. De prendre des moyens surs pour que cet impôt, quelle que soit sa nature, soit juste dans sa répartition, facile et le moins dispencieux possible dans sa perception ;
- 6°. De faire défense aux fermiers généraux d'envoyer dans la province du tabac tout rapé ;
- 7°. De réformer le code des loix civiles et criminelles ; de modérer les frais de justice ; de supprimer les justices subalternes ; et afin que les procès soient décidés plus promptement et à moindre frais de faire dans chaque province un tribunal souverain qui juge en dernier ressort ;
- 8°. D'ordonner la suppression des charges d'huissiers priseurs comme vexatoire ;
- 9°. De permettre aux habitants des paroisses de campagne de faire part devant leur curé, tous les actes relatifs aux inventaires des biens des mineurs, lorsque ces inventaires ne seront pas considérables, sans que les curés puissent rien exiger pour leur peine et honoraire ;
- 10°. De faire un nouveau tarif pour la perception des contrôles ; lequel tarif soit claire et intelligible ; de sorte qu'il ne puisse être susceptible d'aucune interprétation arbitraire ;
- 11°. D'accorder la protection sociale aux habitants des campagnes, cette classe de citoyens si utile à l'État et par cette raison si digne de la bienveillance et des attentions d'un grand roy.